

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
CANTON DU TARAVO ORNANO

**Liberté – Egalité – Fraternité**

**MAIRIE DE COTI-CHIAVARI**  
(Code postal 20138)

**Délibération n°62.2019**

**LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI**

**SEANCE DU DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF**

Le lundi 23 décembre 2019 à 14 heures 30.

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Absents : 4  
Qui ont donné pouvoir : 1

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Henri ANTONA, le Maire.

**Présents** : Henri ANTONA, Jean Paul ANTONA, Jean-Baptiste Félix MARIANI, Antoine PERETTI, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

**Absents** : Patrice FOUCHARD (procuration à Jean Paul ANTONA), Céline BATTISTI POGGI, René MAILLET, Lucien LACOMBE

Date de la convocation

16/12/2019

Date d'affichage

23/12/19

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification  
le

Secrétaire(s) de séance : Jean-Baptiste Félix MARIANI

**Objet de la délibération : Attribution du marché de réhabilitation de l'école d'Acqua Doria**

Vu l'ordonnance n°2018-1074 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment l'article L2123-1;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1;

Considérant l'appel public à la concurrence publié sur les supports suivants : PROFIL ACHETEUR (24/09/2019), BOAMP (24/09/2019), CORSE MATIN (01/10/2019) ;

Considérant que ce marché comportait huit lots ;

Considérant que chaque lot a reçu :

- LOT 1 Désamiantage : aucune offre
- LOT 2 Gros œuvre – Façades : deux offres
- LOT 3 Menuiseries extérieures – Métallerie : deux offres
- LOT 4 Menuiseries intérieures : deux offres
- LOT 5 Plâtrerie – Peinture : aucune offre
- LOT 6 Revêtements de sol : trois offres

- LOT 7 CRV – PBS : trois offres
- LOT 8 Electricité CFO – CFA : deux offres

Après analyse des offres et leur classement en fonction des critères du marché, celui-ci pourrait être attribué à :

LOT 1 Désamiantage :

INFRUCTUEUX : aucune offre

LOT 2 Gros œuvre – Façades

INFRUCTUEUX : une candidature refusée et une offre inacceptable

LOT 3 Menuiseries extérieures – Métallerie

ENTREPRISE	SIRET	VILLE
SARL U POGGIO	331733733 00017	COTI CHIAVARI
Montant HT en €	TVA (10%) en €	Montant TTC en €
41 433.60	4 143.36	45 576 .96

LOT 4 Menuiseries intérieures

ENTREPRISE	SIRET	VILLE
SARL AGEBAP	402 528 095 00019	AFA
Montant HT en €	TVA (10%) en €	Montant TTC en €
41 417.54	4 141.75	45 559.29

LOT 5 Plâtrerie – Peinture

INFRUCTUEUX : aucune offre

LOT 6 Revêtements de sol

ENTREPRISE	SIRET	VILLE
SANTUNIONE	349394353 00024	AJACCIO
Montant HT en €	TVA (10%) en €	Montant TTC en €
28 018.55	2 801.86	30 820.41

LOT 7 CRV – PBS

INFRUCTUEUX : offres inacceptables

LOT 8 Electricité CFO – CFA

ENTREPRISE	SIRET	VILLE
SCAE	394650410 00076	AJACCIO
Montant HT en €	TVA (10%) en €	Montant TTC en €
34 970.71	3 497.02	38 467.19

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

1°) d'attribuer le marché conformément à l'analyse des offres pour les lots :

LOT 3 Menuiseries extérieures – Métallerie  
LOT 4 Menuiseries intérieures  
LOT 6 Revêtements de sol  
LOT 8 Electricité CFO – CFA

2°) de lancer une consultation auprès d'entreprises pour les lots :

LOT 1 Désamiantage  
LOT 2 Gros œuvre – Façades  
LOT 5 Plâtrerie – Peinture  
LOT 7 CRV – PBS

3°) de donner délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

**POUR LE MAIRE**  
PAR LE DELEGUE PRINCIER ADJOINT  
JEAN PULICANTONA  
MUNICIPALITE DE COTI-CHIAVARI  
CORSE DU SUD